

special
fonction publique

Le Syndicaliste

libre et indépendant - octobre 2022

Le journal de l'UD FO 91

DU 1ER AU 8 DECEMBRE 2022
JE, NOUS, TOUS VOTONS



**FONCTIONNAIRES
& AGENTS PUBLICS
DE L'ESSONNE**



BOUGEONS LES LIGNES !

Force Ouvrière : un syndicat et seulement un syndicat !

Voter et adhérer à Force Ouvrière, c'est participer à l'action d'un syndicat libre et indépendant dont l'objectif prioritaire est de défendre les seuls intérêts particuliers des salariés, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou de droit privé.



Nous ne sommes ni la courroie de transmission d'un parti politique, ni une organisation non gouvernementale, ni un partenaire de l'État ou du patronat.

Pour **Force Ouvrière**, c'est au quotidien que nous portons nos revendications :

- ⇒ Sécuriser et améliorer nos droits par le statut général des fonctionnaires,
- ⇒ Augmenter les salaires et améliorer les carrières,
- ⇒ Affronter sans relâche les politiques publiques menées depuis plus de dix ans quelle que soit leur appellation (RGPP, MAP, Action Publique 2022) qui ne consistent qu'à affaiblir le service public en réduisant les effectifs et en restructurant sans cesse les services pour préparer les privatisations.

C'est pourquoi nous avons voté contre la loi de transformation de la fonction publique, synonyme de la casse du statut et de la contractualisation de l'emploi public.

Enfin, à tous les niveaux, FO est proche des agents pour défendre leurs conditions de travail mises à mal par ces contre-réformes.

Vous défendre, vous accompagner, mais dans un cadre collectif !

Le principe de carrière, la position du fonctionnaire placé dans une situation statutaire et réglementaire sont incompatibles avec toute négociation directe du contrat individuel avec l'employeur, à la différence du secteur privé. Les droits des agents en termes de déroulement de carrière sont garantis collectivement par les représentants du personnel dans les organismes consultatifs qui veillent notamment à l'égalité de traitement. C'est pour garantir cette égalité que FO exige le rétablissement des compétences en matière de mobilité et d'avancement pour les CAP.

Pour les agents contractuels, FO est également présente dans les CCP (équivalent des CAP) et

combat toute précarité liée à ces contrats. Pour l'organisation des services et la santé-sécurité au travail notamment, c'est au travers des futurs comités sociaux que nous continuerons de défendre vos droits. Appelés CSA (Comités Sociaux d'Administration) dans la Fonction publique de l'Etat, ils sont la résultante de la fusion des comités techniques et des CHSCT dont FO demande le rétablissement.

Force ouvrière est aussi un syndicat qui porte des revendications pour de nouveaux droits. Ainsi pour le télétravail, la protection sociale complémentaire, les carrières, l'action sociale, etc..., FO a formulé de nombreuses propositions afin d'améliorer les conditions de travail et de vie des agents publics.

⇒ **C'est pourquoi : Voter FO**, c'est s'inscrire dans un cadre collectif pour défendre ses intérêts individuels,

⇒ **Voter FO**, c'est défendre une certaine conception de la fonction publique impartiale s'appuyant sur le statut général des fonctionnaires permettant l'égalité de traitement des usagers. Alors du 1er décembre au 8 décembre, votez et faites voter FO à tous les scrutins de la Fonction publique.

Plus Forts ensemble !



Au nom d'une proximité et de la modernité, on fait disparaître les services publics.

Espaces France Services, maisons France Services, France Services...

l'appellation change, la coquille reste toujours aussi vide.

Présentées au grand public comme la solution à la désertification des territoires, l'objectif initial de ces structures était de rapprocher les services publics au plus près des citoyens dans les zones rurales et les quartiers prioritaires.

Dans les faits, et en Essonne en particulier, on dénombre 26 structures labellisées France Services à fin 2022 (pour mémoire, environ 1 300 sur le territoire national).



Quels services publics sont concernés ?

Justice - Intérieur - La Poste - CAF
MSA - Pôle emploi - Assurance Maladie
Retraite - Finances publiques

Pour quels services rendus ?

Il s'agit de guichets uniques de proximité, se trouvant généralement à moins de 30 minutes de la résidence de chaque usager. Chacun est censé trouver réponses à toutes ses questions dans les domaines cités ci-dessus.

Dans les faits : une utopie ?

La création des France Services a des contreparties non avouées par les pouvoirs publics : fermeture des services administratifs tels que les trésoreries (14 dans l'Essonne), les accueils CAF, les guichets postaux ; des horaires d'ouverture restreints pour les guichets restant ouverts ; le regroupement ou la fusion de structures telles que des commissariats, des services des impôts des entreprises, des services de sécurité sociale, etc.

Le personnel employé dans les France Services n'est pas qualifié, son travail consistant à guider l'usager dans ses démarches en ligne. Seules quelques administrations assurent ponctuellement des permanences (par exemple, deux demies-journées mensuelles pour les Finances publiques dans l'Essonne).

Et à FO, on en pense quoi ?

Pour l'Union départementale FO de l'Essonne, il est indispensable de maintenir l'ensemble des services publics ouverts, les France Services devant être un service complémentaire et ne remplacer en aucun cas les structures compétentes existantes.

L'Union départementale rappelle que, à l'appui du récent rapport du Défenseur des droits, les démarches administratives ne peuvent et ne doivent être totalement dématérialisées.

BOUGEONS LES LIGNES ! SUR LE NUMÉRIQUE



A l'heure de la révolution du numérique, deux constats s'imposent :

- La numérisation (digitalisation, intelligence artificielle) impacte profondément l'emploi et notamment dans la Fonction Publique.
- Pour les gouvernements successifs de ces vingt dernières années, l'accélération de la transformation numérique semble n'avoir pour seul objectif que de réduire la dépense publique au travers d'une baisse drastique des effectifs. Cela a pour conséquence, le transfert ou la suppression des missions. Les usagers se retrouvent seuls face à cette dématérialisation dépourvue de présence humaine pour effectuer leur démarche.

Force Ouvrière ne s'est jamais opposée au progrès technologique qui va dans le sens de l'histoire, mais celui-ci doit se faire dans le cadre d'une véritable amélioration des conditions de travail des personnels. Il doit permettre également d'accéder à une meilleure qualité du service public rendu aux usagers. C'est la condition préalable nécessaire pour préserver une cohésion sociale forte assurant l'égalité des droits.

Cette numérisation, qui s'impose à l'ensemble des personnels, doit faire l'objet de véritables échanges entre les organisations syndicales et l'administration. Aucun changement ne doit se faire sans étudier les impacts pour

les personnels et les usagers.

A l'instar de la Commission nationale consultative des droits de l'homme qui a rendu, en avril 2022, un avis relatif à l'impact de l'Intelligence Artificielle sur les droits fondamentaux, Force Ouvrière revendique des études d'impact de l'introduction des technologies dans les missions de la fonction publique.

Nous revendiquons en outre :

- la relance d'une instance consultative sur l'avenir des missions de service public à l'instar du Conseil National des services publics. Cette instance de réflexion sur le moyen et long terme aura pour objet, à la fois d'adapter les missions de service public aux besoins des usagers mais également d'anticiper les changements comme les transitions numérique et écologique ;
- la mise en place d'un véritable plan triennal de formation professionnelle continue permettant de se positionner et d'évoluer vers de nouvelles missions ;
- un moratoire sur toutes nouvelles évolutions non concertées en attendant, le plus rapidement possible, la présentation d'un bilan des réformes engagées ;
- la présentation systématique des impacts de l'introduction des nouvelles technologies au sein du CHSCT.

Faire progresser
les syndicats **FO**
est une nécessité
pour la défense
du service public
d'Éducation



*Le service public a une histoire,
FO lui revendique un avenir*

Quels sont les enjeux ?

Premiers à la
Fonction publique de l'État et
deuxième dans l'Éducation
nationale à l'échelle du
département en 2018, les
syndicats Force Ouvrière de
la FNEC FP-FO de l'Essonne
entendent bien encore
conforter leur
représentativité en 2022.
Parce qu'au-delà des intérêts
particuliers des personnels, il
s'agit de défendre le service
public face à un
gouvernement qui cherche à
uberiser l'École et à
déqualifier la jeunesse.

Le service public, c'est l'égalité des droits et de traitement des citoyens – quel que soit le lieu où l'on vit, quelle que soit sa condition sociale. C'est l'affaire de tous les salariés. C'est l'affaire de toute la Confédération. Comme le dit le secrétaire général de la confédération Force Ouvrière : *« Depuis près de trente ans, il n'est pas un gouvernement qui n'ait annoncé et lancé sa « réforme » de la fonction publique. Au prétexte d'efficacité, de performance, de modernité, toutes les réformes ont été centrées sur l'objectif de réduire la « dépense publique » ! Terme délibérément péjoratif, faisant oublier qu'en fait de dépense, le service public est un moyen de redistribution des richesses via l'impôt, un facteur de réduction des inégalités sociales et territoriales, et un moyen d'investissement à moyen et long terme de la nation. »*

Le scandale des « job dating » pour recruter des enseignants contractuels en 30 minutes, les classes surchargées, les classes sans professeur, les nouvelles mesures gouvernementales pour saborder le droit à l'instruction et les diplômes : tout cela doit nous inviter à ne pas lâcher prise.

Gagner les élections professionnelles, c'est renforcer les syndicats Force Ouvrière, les seuls à défendre réellement les salaires, le statut, les conditions de travail.

De plus, ces élections professionnelles se dérouleront dans le



FNEC FP **FO** REVENDIQUE NOTAMMENT :

Des élections professionnelles confédérées

Pour résister, pour préserver le syndicat, les syndicats de la FNEC FP -FO construisent dès aujourd'hui le vote FO dans les écoles, les services, les établissements. Dans les assemblées générales de rentrée, tous les adhérents sont mobilisés.

Tous les camarades syndiqués à FO, qu'ils soient du public ou du privé, tous les militants de l'Union Départementale, rencontrent des agents du service public, au quotidien, avec qui ils peuvent discuter pour les convaincre de **voter FO**.

- | | |
|--|--|
| ⇒ des créations de postes statutaires et des recrutements immédiats, | bachelier d'accéder à la formation universitaire de son choix, |
| ⇒ Le rétablissement du baccalauréat national, socle des conventions collectives, | ⇒ Le dégel du point d'indice bloqué depuis 2010 et un rattrapage du pouvoir d'achat. FO n'acceptera aucune des contreparties annoncées par Macron et qui visent à détruire un peu plus le service public et le statut, |
| ⇒ Le respect du cadre national des programmes, quel que soit le quartier où l'élève est scolarisé, | |
| ⇒ Le maintien des lycées professionnels, avec des formations débouchant sur des qualifications, | ⇒ Un vrai statut et un vrai salaire pour tous les précaires, notamment les surveillants (AED) et les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap). |
| ⇒ L'arrêt de Parcoursup et le droit pour chaque | |



les retraités ont la parole

RETRAITES DE LA FONCTION PUBLIQUE

**Pensions :
les retraités,
fonctionnaires,
attendent leur dû !**

Le gouvernement l'avait assuré : le rappel dû pour la revalorisation de 4 % des pensions au 1^{er} juillet, qui ne couvre pourtant pas l'inflation cumulée depuis janvier, devait bien être crédité sur les pensions de septembre.

L'UCR FO constate que, si la pension de septembre comprend bien l'augmentation de 4 %, le rattrapage promis pour juillet et août n'a pas été effectué en ce qui concerne les retraités fonctionnaires d'État. La

revalorisation de 4 % sur les mois de juillet et août devrait être versée sur la pension du mois d'octobre

Ainsi le gouvernement persiste-il dans la pratique détestable des effets d'annonce non suivis d'effets. Et pendant ce temps l'inflation galope ! L'État employeur fait des économies sur le dos de ses agents retraités. Quel mépris !

L'UCR FO, avec les organisations syndicales de fonctionnaires, dénonce une telle attitude.

Une intervention sera faite auprès du ministre de la Fonction Publique afin qu'il ne se défasse pas une fois de plus et que le versement soit effectué le plus rapidement possible sur le mois d'octobre.

En tout état de cause, l'UCR continue à exiger le rattrapage des pensions à compter du 1er janvier 2022 et la compensation de la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis 2014.

**Les retraités
et pensionnés
de la
Fonction
Publique en
colère**

Les retraités et pensionnés de la Fonction Publique de l'État sont en colère et dénoncent le manque de considération du ministre à leur égard.

En effet s'ils ont bien perçu l'augmentation de 4% de leur pension au mois de septembre, ils sont les seuls retraités à ne pas avoir bénéficié du rappel concernant les mois de juillet et août comme promis et annoncé par le gouvernement.

Ce mépris envers les anciens serveurs de l'État est intolérable alors

que l'inflation galope et que les prix flambent.

Nous rappelons que l'augmentation des pensions et retraites loin de remédier à la perte du pouvoir d'achat subit depuis 10 ans, ne couvre même pas l'inflation de l'année en cours.

Nous exigeons de notre ministre que les rappels soient versés avec les pensions du mois d'octobre. Il n'est pas admissible que l'État fasse de la trésorerie sur le dos de ses anciens agents.

Le bureau de l'UFR-FO